

## Compte Rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017

### Présents :

Etienne HAY, Dominique BRISSON, Nathalie CREPIN, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Didier BASSET, Alexandre LEMARIÉ, Gilbert MARINEL

### Absents excusés :

Jean-Marc POIGNANT Pouvoir à Marie-Claude RICHARD  
Solange HERAULT Pouvoir à Gilbert MARINEL  
Martial QUETTE pouvoir à Etienne HAY  
Mikaël PHILIPPOT Pouvoir à Alexandre LEMARIÉ  
Mickaële RENARD

### Absents :

La séance débute à 18 h 30

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

### Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de conseil du 26 octobre 2017**
- **CARCT : Compétence développement économique / Transfert des zones d'activités / Modalités financières des transferts des zones**
- **GEMAPI : Nomination de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au nouveau syndicat du Clignon**
- **Tarifs de cantine et garderie pour l'année 2017- 2018**
- **Aisne Partenariat Voirie : Projets 2018**
- **Autorisation des dépenses d'investissement**
- **Point sur les travaux en cours**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant le rajout de 2 délibérations, l'une concernant une décision Budgétaire Modificative pour le paiement du poste informatique de l'accueil et l'autre concernant la motion pour le maintien des aides de l'agence Seine-Normandie.

### Approbation du Compte Rendu du 26 Octobre 2017

#### CARCT : Compétence développement économique / Transfert des zones d'activités / Modalités financières des transferts de zones (DEL 2017 39)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi NOTRe du 7 août 2015 donne compétence à la communauté d'agglomération (CARCT) du développement économique des zones d'activités communales. Ceci implique le transfert des zones industrielles du territoire. C'est le cas des 3 zones industrielles de Fère en Tardenois.

Il convient de définir les modalités techniques et financières de ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des critères d'identification des Zones d'activité de Fère en Tardenois, **APPROUVE** les modalités patrimoniales et financières de ce transfert.

Pour information, le transfert porte sur 39163 m<sup>2</sup> desservi classé UE à 5 Euros le m<sup>2</sup> et 63940 m<sup>2</sup> non desservi classé UE à 3,5 Euros le m<sup>2</sup>

### **GEMAPI : Nomination de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au nouveau Syndicat du Clignon**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'arrêté préfectoral n°2017-611 du 12 décembre 2017 portant fusion du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Ourcq Amont et du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant du Clignon, chaque commune adhérente doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Pour la commune d'Epau-Bézu les délégués titulaires proposés sont : Alexandre LEMARIÉ et Marie-Claude RICHARD et les délégués suppléants sont : Jean-Marc POIGNANT et Etienne HAY

### **CANTINE ET GARDERIE : Tarifs pour l'année 2017- 2018 (DEL 2017 40)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la négociation des tarifs de restauration scolaire en septembre 2016, les tarifs de cantine et de garderie pour l'année 2017-2018 sont les suivants :

Pour les enfants résidants à Epau-Bézu :

**Cantine : 4, 40 €                      Garderie : 2, 05 €**

Pour les enfants ne résidant pas à Epau-Bézu :

**Cantine : 5, 30 €                      Garderie : 2, 40 €**

**Pour 12**

### **AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018 : Demande de subvention ( DEL 2017 41)**

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du dispositif **AISNE PARTENARIAT VOIRIE**, le Conseil Municipal **sollicite** une subvention au titre de ce dispositif de l'année 2018 pour les travaux suivants :

- Pose de trottoirs Route de Buire pour sécuriser les piétons et enfants prenant le bus.

### **Autorisation des dépenses d'investissement (DEL 2017 42)**

Comme chaque année, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le maire à mandater de nouveaux investissements avant le vote du budget 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à mandater de nouveaux investissements.

**Pour 12**

### **Décision Budgétaire Modificative pour paiement Facture ISL (DEL 2017 43)**

Le Maire expose au conseil que le remplacement du poste informatique de l'accueil de la Mairie n'était pas budgétisé et qu'il est donc nécessaire de réajuster les comptes afin de pouvoir payer la facture ISL.

Cette somme sera prélevée sur le budget des dépenses imprévues pour un montant de 900,00 €

**Pour :12**

## **MOTION pour le maintien des aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (DEL 2017 44)**

L'Agence de l'eau Seine-Normandie supprimerait certaines aides à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. Si ces aides étaient supprimées, il n'y aurait quasiment plus de mise aux normes des installations pour les territoires ruraux.

Considérant l'importance du maintien de ces opérations de réhabilitation, le conseil municipal **demande** le maintien par l'agence de l'Eau Seine-Normandie de sa politique d'aide publique à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs.

**Pour 12**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Aménagement des sorties de fermes : la vitesse sur la RD 87 étant très excessive, le conseil municipal va réfléchir à sécuriser les sorties des fermes (sens interdit à chaque extrémité de la Route de Bézu les Fèves ?)
- Conseil d'école : la commune étant en REP (Réseau d'Education Prioritaire) un dédoublement des classes de CP devra donc être envisagé dès septembre 2018, nous attendons les directives de l'Académie.
- Fin de contrat des emplois aidés : les contrats des emplois aidés n'étant pas renouvelables, la commune réfléchit à une mutualisation de services entre communes limitrophes.

### **AGENDA :**

- Vœux du Maire : 12 janvier 2018 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes
- Randonnée d'Hiver : 18 Février 2018

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15.

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune d'Epoux-Bézu, pour être affiché le 30 décembre 2017

A Epoux-Bézu, le 29 Décembre 2017  
Le Maire, Etienne HAY

